

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, mardi le treizième jour du mois d'août deux mille dix-neuf, à 10:30 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

- -Normand Dyotte, Maire Ville de Candiac
- -Christian Ouellette, Maire Ville de Delson
- -Jocelyne Bates, Mairesse Ville de Sainte-Catherine
- -Jean-Claude Boyer, Maire Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

19-08-58

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019.
- 3.- Approbation des comptes à payer.
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 8 août 2019.
- 5.- Présentation du rapport d'Aquatech des mois mai et juin 2019.
- 6.- Varia mise à jour au processus de déficiences PTMOBC
- 7.- Question du public.
- 8.- Levée de l'assemblée.

19-08-59

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 4 JUIN 2019.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2019.

19-08-60

<u>APPROBATION DES COMPTES A PAYER</u>

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de \$ 872,114.84 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de \$ 248,397.06 pour un montant total de \$ 1,120,511.90 .



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 8 août 2019, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-08-62

RAPPORTS D'EXPLOITATION DES MOIS DE MAI ET JUIN 2019

La firme Aquatech donne communication et présentation des rapports d'exploitation de mai et juin 2019 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-08-63

MISE A JOUR CONCERNANT LE CHANTIER PTMOBC.

Le Secrétaire-trésorier donne communication que la Régie et Allen s'étaient entendu pour que les travaux correctifs soient conçus par une firme indépendante, mais les demande de limitations de responsabilités exigées par Allen ont engendré un l'échec des négociations. La procédure d'appel d'offres a donc débutée le 8 aout 2019, suite au refus de la caution Intact Assurance d'intervenir au dossier.

19-08-64

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire Président de l'assemblée M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

1627

ules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)